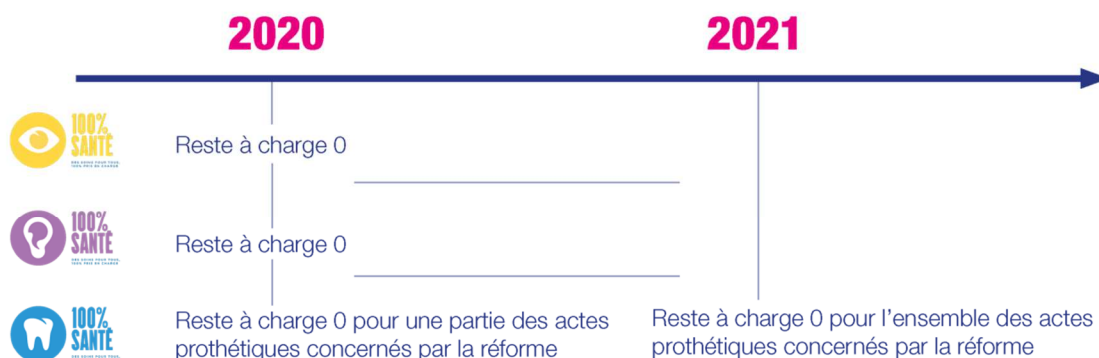


**La réforme du 100 % Santé permet d'améliorer et de renforcer l'accès aux soins pour l'ensemble des Français.**

Souhaitée par les pouvoirs publics, cette réforme propose une sélection d'équipements de qualité dans des domaines souvent très onéreux : l'optique, le dentaire et l'audition. Avec le 100 % Santé, il n'y a pas de reste à charge sur ces 3 postes de soins.

**Quand pourra-t-on bénéficier des paniers 100 % Santé ?**



Le tableau des garanties de la Camieg est désormais conforme au 100 % Santé et consultable dans vos espaces « Garanties » et « 100 % Santé » de [Camieg.fr](http://Camieg.fr).

## OPTIQUE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, vous avez le choix entre deux catégories d'équipements optiques dont la prise en charge est différente.

**Panier 100 % Santé, classe A :** Vous n'aurez pas de reste à charge

35 montures adultes

20 montures enfants

- Verres amincis pour tous problèmes de vue
- Protections anti-reflet, anti-UV, anti-rayure

**Panier à prix libres, classe B :** Vous aurez un reste à charge

- Prix fixés librement par les opticiens
- Prise en charge d'un forfait monture de 35 € pour les adultes et de 77 € pour les enfants
- Prise en charge d'un forfait verre en fonction de la nature du verre

### Mixer les paniers, c'est possible !

Vous pouvez utiliser les deux paniers en choisissant une monture de votre choix (classe B) + des verres du 100 % Santé (classe A).

### Quel est le délai de renouvellement des lunettes ?

Tous les 2 ans pour les adultes et plus de 16 ans ; tous les ans pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.

## AUDITION

Deux catégories d'aides auditives vous sont proposées en matière d'audiologie.

Panier 100 % Santé, classe I : vous n'aurez pas de reste à charge

- Contours d'oreilles classiques, à écouteurs déportés, intra-auriculaires
- 12 canaux de réglage
- Au moins 3 options de confort d'écoute incluses

Panier à prix libres, classe II : vous aurez un reste à charge

- Choix possible de caractéristiques techniques supérieures
- Limite de prise en charge Camieg : 1700 € par aide auditive pour les personnes de plus de 20 ans

### Des équipements de qualité et garantis !

Les équipements du panier 100 % Santé sont de qualité.

Vous bénéficiez d'une période d'essai de 30 jours, d'une garantie de 4 ans et d'un suivi annuel.

## DENTAIRE

La réforme 100 % Santé propose trois paniers de soins dentaires. Pour l'ensemble de ces prothèses, la Camieg prend en charge 495 % de la base de remboursement de la sécurité sociale (BRSS).

Panier 100 % santé : vous n'aurez pas de reste à charge

Pose de prothèses fixes ou mobiles, esthétique en fonction de la localisation de la dent (visible ou non)

Panier à prix maîtrisés : vous aurez un reste à charge modéré

- Tarifs plafonnés

Panier à prix libres : vous aurez un reste à charge plus élevé

- Tarifs non plafonnés
- Choix possible de techniques et matériaux plus avancés

### Avec le panier 100 % Santé, quelles prothèses sont prises en charge ?



### Avant tout soin, demandez un devis

Interrogez votre dentiste, il est tenu de vous informer des tarifs qu'il applique et de vous présenter un devis écrit avant de commencer les soins.

- Pour plus d'informations, consultez les exemples de remboursements et visionnez les vidéos dédiées au 100 % santé sur [Camieg.fr](http://Camieg.fr), rubrique 100 % Santé.